Date de publication : 19/02/2024

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 085-200059079-20240212-ARRETE_007_24-AR

Arrêté n° 007-2024

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

COMMUNE DE SEVREMONT
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

AUTORISATION D'EXPLOITATION ET DE STATIONNEMENT D'UN TAXI SOCIETE A3B

Monsieur le Maire de Sèvremont,

VU le décret n°86-427 du 13 mars 1986 portant création de la Commission des Taxis et voitures de petite remise ;

VU l'arrêté préfectoral n°96-DRLP/350 du 28 mars 1996 modifié par arrêté n°96-DRLP/596 du 9 mai 1996 et par arrêté n°98-DRLP/59 du 6 février 1998 portant règlementation des taxis dans le département de la Vendée ;

Considérant, d'autre part le nombre d'autorisation de stationnement sur la commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre délivré, fixé à quatre par arrêté municipal du 15 avril 1998 ;

VU l'arrêté municipal, en date du 31 juillet 2013, réglementant le stationnement des taxis dans la commune ;

VU la demande, en date du 7 février 2024, de la société A3B, portant déclaration de remplacement du véhicule immatriculé EW-382-TK par le véhicule Peugeot 308 SW GT immatriculé GT-498-JP;

Considérant le changement de numérotation des emplacements consécutif à l'arrêté municipal n° 015-2023 du 24 mai 2023 ;

Donne l'autorisation à la société A3B, sis 21 avenue des Sables à POUZAUGES (Vendée), d'exploiter le taxi suivant à compter du 9 février 2024 :

N° immatriculation : GT-498-JP - Peugeot 308 SW GT
N° autorisation d'emplacement : 10

Autorise la société A3B, sis 21 avenue des Sables – 85700 POUZAUGES, à stationner à l'emplacement prévu, sur la place de l'Eglise, Commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre.

Le taxi concerné, autorisé à circuler et à stationner sur la voie publique, devra être pourvu des signes distinctifs réglementaires.

Fait à Sèvremont, le 12 février 2024

Jean-Louis ROY
Maire de Sèvremont

MAIRIE DE SEVREMONT R.F. 85700